

# Technicien de l'intervention sociale et familiale

2018  
2019

## UN DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU IV

Le Diplôme d'État de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale classé Niveau IV est délivré par la DRJSCS au nom du Ministère chargé des Affaires Sociales.

(Décret du 1<sup>er</sup> mars 2006).

## La profession

**Le Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale** est un travailleur social qui intervient auprès de familles, de personnes isolées ou de personnes handicapées, pour favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement.

**Le Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale** réalise à partir des activités de la vie quotidienne (cadre de vie, alimentation, santé, gestion des ressources,...) des actions de prévention, d'accompagnement social vers l'insertion, de soutien à la parentalité, de médiation. Il peut être amené, en équipe, à participer ou à animer des projets collectifs.

**Le Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale** exerce sur le lieu habituel de vie, au domicile des personnes aidées, ou en établissement : centre d'hébergement, centre maternel, centre d'accueil d'urgence, structures œuvrant dans le cadre de la protection de l'enfance.

## Les conditions d'accès

### SATISFAIRE AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

**Une épreuve écrite d'admissibilité** d'une durée de 2 heures (niveau de culture générale et aptitudes à l'expression écrite).

**Dispense de l'épreuve écrite pour les titulaires d'un diplôme au moins de Niveau IV (BAC) et du DEME.**

**Une épreuve orale d'admission** d'une durée de 30 minutes (motivations et aptitudes relationnelles, adhésion au projet pédagogique de l'établissement disponible sur notre site Internet).

**Nature de l'épreuve de sélection : consultez le règlement d'admission sur notre site Internet.**

**Pour les conditions d'accès par la VAE : Consultez notre site Internet, rubrique VAE.**

**Information complémentaire :**

**L'admission est valable 1 an (sous conditions).**

## La durée

**Une formation professionnelle en dix huit mois** en formation Initiale ou en Situation d'Emploi (dont Contrat de Professionnalisation).

## Les allègements de formation

Des allègements de formation peuvent être accordés par le centre de formation (contacter le responsable de formation) au vu des certificats ou diplômes possédés par le candidat.

Des dispenses de domaines de compétences peuvent être accordées par la DRJSCS au vu des diplômes possédés par le candidat (contacter le secrétariat).

## Nombre d'entrants

<b>PARIS/MELUN :</b>	<b>12</b>	(Formation Initiale)
	<b>32</b>	(En alternance)

I N S T I T U T R É G I O N A L D U T R A V A I L S O C I A L



**IRTS** Paris Île-de-France  
**PARMENTIER**

[www.irtsparisidf.asso.fr](http://www.irtsparisidf.asso.fr)

# Technicien de l'intervention sociale et familiale

## La formation théorique

**950 HEURES** en centre de formation, réparties en six Domaines de Formation :

<b>DF1 :</b>	Conduite du projet d'aide à la personne	(270 h)
<b>DF2 :</b>	Communication professionnelle et travail en réseau	(100 h)
<b>DF3 :</b>	Réalisation des actes de la vie quotidienne	(150 h)
<b>DF4 :</b>	Transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne	(150 h)
<b>DF5 :</b>	Contribution au développement de la dynamique familiale	(150 h)
<b>DF6 :</b>	Accompagnement social vers l'insertion	(130 h)

## La formation pratique

**1 155 HEURES** soit 33 semaines de stage :

2 stages en première année,  
2 stages en deuxième année.

## Les statuts et possibilités de prises en charge financières

### Voie classique / Statut Étudiant

Formation financée par le Conseil Régional d'Ile-de-France.

### Voie classique / Statut Stagiaire de la Formation Professionnelle :

#### Auprès de Pôle Emploi

- Allocation chômage (sous condition d'une inscription effective 6 mois avant l'entrée en formation).

### Situation de maintien de salaire / Statut Stagiaire de la Formation Professionnelle :

- Bénéficiaire d'un CPF de Transition Professionnelle. **Un dossier devra être complété et accompagné d'un devis de formation.**
- Agents de l'État, des Collectivités Territoriales et de la Fonction Publique Hospitalière.
- Bénéficiaire d'un contrat de professionnalisation.

**Un devis de formation sera établi à votre employeur.**

TARIFS	
FRAIS DE SÉLECTION : Ecrit 50 € - Oral 60 €	
INSCRIPTIONS	
OUVERTURE : en novembre Les pré-inscriptions s'effectuent exclusivement sur notre site Internet : <a href="http://www.irtsparisidf.asso.fr">www.irtsparisidf.asso.fr</a> Pour la procédure détaillée, consultez le règlement d'admission sur notre site Internet.	
VOS CONTACTS	
ADMISSION	PÉDAGOGIE
<b>Service admission Paris</b> 01 73 79 51 15 <a href="mailto:ADMISSION75@parmentieridf.fr">ADMISSION75@parmentieridf.fr</a>	<b>Paris</b> <b>Responsable de Formation</b> Isabelle PATOU 01 73 79 51 74 <a href="mailto:ICHAREYREPATOU@parmentieridf.fr">ICHAREYREPATOU@parmentieridf.fr</a> <b>Secrétaire pédagogique</b> Marilyne LASSADE 01 73 79 51 70 <a href="mailto:MLASSADE@parmentieridf.fr">MLASSADE@parmentieridf.fr</a>
<b>Service admission Melun</b> 01 78 49 60 10 <a href="mailto:ADMISSION77@parmentieridf.fr">ADMISSION77@parmentieridf.fr</a>	<b>Melun</b> <b>Responsable de Formation</b> Joëlle DELACÔTE 01 78 49 60 42 <a href="mailto:JDELACOTE@parmentieridf.fr">JDELACOTE@parmentieridf.fr</a> <b>Secrétaire pédagogique</b> Nadia MUGNIER 01 78 49 60 05 <a href="mailto:NMUGNIER@parmentieridf.fr">NMUGNIER@parmentieridf.fr</a>

I N S T I T U T R É G I O N A L D U T R A V A I L S O C I A L